HAYANGE

VIE ASSOCIATIVE HAYANGEOISE

Les aides matérielles : mode d'emploi

Ce petit fascicule pratique est né suite à la rencontre avec les associations qui a eu lieu le 2 octobre 2010.

La volonté étant de rendre plus lisibles les liens entre la ville et son tissu associatif.

Ainsi un service «Vie associative» a été créé permettant d'être un contact privilégié pour les associations hayangeoises. Un seul et unique interlocuteur à votre service pour toutes vos demandes.

Dans ce guide, vous retrouverez toutes les aides matérielles pouvant être mises à votre disposition par la ville pour l'organisation des manifestations associatives. Vous y découvrirez également comment en bénéficier.

Faites en bon usage !

Quelles sont les aides ? Comment en bénéficier ?

Quelles sont les aides ?

La ville de Hayange peut mettre à disposition des associations présentes sur son territoire, une liste d'aides matérielles pour l'organisation de manifestations. Elles sont proposées sous certaines conditions et sont regroupées comme suit :

Véhicule

La ville peut prêter l'un de ses véhicules (sans chauffeur) afin d'aider les associations qui doivent transporter du matériel encombrant.

Matériels divers

Bancs, Tables
Barrières Vauban
Calicots (banderoles d'annonce)
Signalétique, fléchage ...
Photocopies

Site Internet de la ville

Les associations figurent sur l'annuaire du site internet de la ville. Grâce à un accès Extranet, elles peuvent mettre à jour leur fiche et leur actualité. Par ce biais, leurs informations peuvent également figurer sur la chaîne locale HTV.

Salles (selon la manifestation)

Salle Polyvalente « Le Molitor »
(capacité d'accueil 450 personnes - cuisine)

Salle Polyvalente G.Mazzini Konacker
(capcacité d'accueil 250 personnes - cuisine)

Salle Polyvalente St Nicolas en Forêt
(capacité d'accueil 150 personnes - cuisine)

Salle Mairie Annexe Marspich
(capacité d'accueil 49 personnes - cuisine)

Salle Maison de quartier du Konacker
(capacité d'accueil 150 personnes - cuisine)

Salle Mairie Annexe Konacker
(capacité d'accueil 30 personnes)

Salle n° 6 Maison des Loisirs
(capacité d'accueil 50 personnes)

Salle n°10 Maison des Loisirs
(capacité d'accueil 30 personnes)

Salle n° 13 Maison des Loisirs
(capacité d'accueil 20 personnes)

Salle de Spectacles « Le Palace »
salle 1 *(capacité d'accueil : 270 personnes)*
salle 2 *(capacité d'accueil : 150 personnes)*
salle 3 *(capacité d'accueil : 60 personnes)*

Salle d'expo Bibliothèque

A toutes ces salles, s'ajoutent également les insfrastructures sportives

Comment en bénéficier ?

Toutes les demandes d'aides doivent s'effectuer par courrier adressé à l'attention de Monsieur Le Maire de Hayange, au minimum trois mois avant la date de l'événement.

Dans ce courrier doivent y figurer l'objet de la demande (réservation salle, prêt véhicules, calicots ...) ainsi que le cadre dans lequel la demande intervient (manifestation, réunion...) ainsi que la date.

Dans le cas où la manifestation suppose une occupation du domaine public et/ ou un débit de boissons temporaire, ne pas omettre d'effectuer également les demandes d'arrêtés municipaux et les autorisations de buvette et de petite restauration.

Comment en bénéficier ?

ATTENTION ! UNE DEMANDE FAITE NE SUPPOSE PAS UNE DEMANDE ACCORDÉE.

Toute demande est d'abord étudiée par le groupe de coordination «vie associative» en fonction de critères de priorité, de disponibilités et d'envergure de la manifestation.

Dans un délai de 15 jours (à compter de la réception du courrier), l'association recevra une réponse par courrier ou mail.

En cas de réponse positive, l'association sera amenée à fournir un certain nombre de documents nécessaires à l'instruction de la demande *(convention, attestation d'assurance, chèque de caution...)*

Service Vie associative
Mairie de HAYANGE
57700 HAYANGE
Tél : 03 82 82 49 49
vieassociative@ville-hayange.fr
www.ville-hayange.fr

Réalisé par le service com' ville de hayange - Septembre 2011